

8424.10-8424.89	Un changement aux sous-positions 8424.10 à 8424.89 de toute autre sous-position, y compris une autre sous-position à l'intérieur de ce groupe.
8424.90	Un changement à la sous-position 8424.90 de toute autre position.
84.25-84.26	Un changement aux positions 84.25 à 84.26 de toute autre position, y compris une autre position à l'intérieur de ce groupe.
84.27	Un changement à la position 84.27 de toute autre position, à l'exception de la position 84.31; ou Un changement à la position 84.27 de la position 84.31, qu'il y ait ou non également un changement de toute autre position, à la condition que la teneur en valeur régionale ne soit pas inférieure à 35 % selon la méthode de la valeur transactionnelle.
84.28-84.31	Un changement aux positions 84.28 à 84.31 de toute autre position, y compris une autre position à l'intérieur de ce groupe.
8432.10-8432.80	Un changement aux sous-positions 8432.10 à 8432.80 de toute autre sous-position, y compris une autre sous-position à l'intérieur de ce groupe.
8432.90	Un changement à la sous-position 8432.90 de toute autre position.
8433.11-8433.60	Un changement aux sous-positions 8433.11 à 8433.60 de toute autre sous-position, y compris une autre sous-position à l'intérieur de ce groupe.
8433.90	Un changement à la sous-position 8433.90 de toute autre position.
8434.10-8434.20	Un changement aux sous-positions 8434.10 à 8434.20 de toute autre sous-position, y compris une autre sous-position à l'intérieur de ce groupe.
8434.90	Un changement à la sous-position 8434.90 de toute autre position.
8435.10	Un changement à la sous-position 8435.10 de toute autre sous-position.
8435.90	Un changement à la sous-position 8435.90 de toute autre position.
8436.10-8436.29	Un changement aux sous-positions 8436.10 à 8436.29 de toute autre sous-position, y compris une autre sous-position à l'intérieur de ce groupe.
8436.80	Un changement à la sous-position 8436.80 de toute autre position; ou